

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 19 décembre 2025 à 17 heures**

Etaient présents :

Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Florine TALAGRAND,  
Isabelle ESCHALIER, Monique COUDERC, Michel MATHIOU, Roland  
HOURS, Greta GODART, Stéphane VEYRHEDIN

Absents: Christophe GODELET, Jocelyn GELLY

### **Ordre du jour**

- 1 - Budget principal : décision modificative n° 4 (réajustement des comptes pour provisionner les travaux d'investissement de la « chapelle » du cimetière)**
- 2 - Budget de l'eau : décision modificative n°3 (réajustement des comptes pour paiement emprunt)**
- 3 - Délibération Rifseep ajournée : la mise en place du régime indemnitaire est aujourd'hui pour présentation au Comité Social Territorial en amont...**
- 4 – Modification/Précision de la Délibération sur le chemin rural à la Croix des Bancs avec l'apport des éléments graphiques...**
- 5 – Délibérations relatives aux taxes et redevances sur l'eau et l'assainissement**
- 6 – Délibération sur la participation de la commune à un aménagement en faveur de la conservation d'une colonie de chauve-souris au Mas ...**
- 7 – Questions diverses ...**

**1 - Budget principal : décision modificative n° 4 (réajustement des comptes pour provisionner les travaux d'investissement de la « chapelle » du cimetière)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement     |  | Recettes | Dépenses |
|--------------------|--|----------|----------|
| 65888              | Autres                                     | 0        | -19 000  |
| 011-615221         | Entretien, réparations<br>bâtiments public | 0        | 19 000   |
| TOTAL DE FONCT     |  | 0        | 0        |
| Investissement     |  | Recettes | Dépenses |
| 2151 - 31          | Réseaux de voirie                          | 0        | 9400     |
| 2181 - 18          | Install. Générales, agencement             | 0        | -9400    |
| Total investissem. |  | 0        | 0        |
| Total              |  | 0        | 0        |

## **2 – Budget de l'eau : décision modificative n°3 (réajustement des comptes pour paiement emprunt)**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement         |                                | Recettes | Dépenses |
|------------------------|--------------------------------|----------|----------|
| 6541                   | Créances admises en non-valeur | 0        | -100     |
| 66111                  | Intérêts réglés à l'échéance   | 0        | 100      |
| Toal de fonctionnement |                                | 0        | 0        |
| Investissement         |                                | Recettes | Dépenses |
|                        | Réseaux de voirie              | 0        | 0        |
|                        | Install. Générales, agencement | 0        | 0        |
| Total investissem.     |                                | 0        | 0        |
| Total                  |                                | 0        | 0        |

## **3– Délibération Rifseep ajournée : la mise en place du régime indemnitaire est aujourd'hui pour présentation au Comité Social Territorial en amont...**

Le vote de la Délibération concernant la mise en place d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) est reporté. Le projet de délibération doit d'abord être présenté au Comité Social Territorial via le Centre de Gestion.

#### **4 – Modification/Précision de la Délibération sur le chemin rural à la Croix des Bancs avec l'apport des éléments graphiques...**

La délibération précédente est annulée et remplacée pour apporter des précisions et des plans en annexes :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de régulariser la voie communale au hameau de la Croix des Bancs, à savoir :

- Un accès public a été créé pour desservir le bas du hameau ('parcelles AK22 AK23)
- en échange de cette partie des parcelles AK22 et AK23 cédées à la commune le SCI de la Croix des Bancs récupère l'ancien chemin rural et qui est ainsi déclassé

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de régulariser cet échange et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces modifications**

#### **5 – Délibérations relatives aux taxes et redevances sur l'assainissement**

Le Conseil Municipal considère que

- La redevance prélèvement est maintenues mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prend connaissance de :
- la redevance est facturée par l'agence de l'eau aux communes
- le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance ou des systèmes d'assainissement collectif
- L'assiette de cette redevance est constituée par le volume facturé durant l'année civile
- l'agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé à 0,09€HT /M3 le tarif de base de la redevance pour 2026 et le taux de modulation est fixé à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif »

**Après en avoir délibéré et avoir procédé au vote les Conseillers Municipaux décide de fixer à 0,02€HT/m3 la contre-valeur correspondant à la redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

## **5 – Délibérations relatives aux taxes et redevances sur l'eau et l'assainissement**

**Pareillement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **de fixer à 0,133 €HT /m<sup>3</sup> la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau »**
- **de fixer à 0,39 €HT/m<sup>3</sup> la redevance pour la consommation d'eau potable**
- **de fixer à 0,0294 €HT/m<sup>3</sup> à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable**

## **6 – Délibération sur la participation de la commune à un aménagement, en faveur de la conservation d'une colonie de chauve-sourie au Mas ...**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2025 lors de la rénovation d'une habitation située au Mas, le propriétaire a découvert la présence d'une importante colonie de mise-bas de Petit Rhinolophe, une espèce protégée et d'un grand intérêt

La Communauté de Communes alertée par le propriétaire s'est rendue sur le site au Mas avec un spécialiste des chiroptères afin d'évaluer les possibilités de conserver la colonie tout en permettant la poursuite des travaux de rénovation et assurant à la fois la préservation du gîte des chauves-souris et la bonne conduite du chantier.

Le Maire indique que le coût d'aménagement est estimé à 4400€ et que ce projet va bénéficier du soutien du département de l'Ardèche dans le cadre des crédits des Espaces Naturels Sensibles à hauteur de 80%....soit 3520€.... Et propose maintenant de s'associer à cette initiative en participant au financement des 20% restant, soit 880€.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a pris connaissance de cette opération et décide d'attribuer la somme de 880€ à ce projet .**

## **7 – Questions diverses ...**

La séance se termine vers 19 heures et notre prochain conseil est prévu en janvier...

Roland HOURS